



GEMENG
HABSCHT

CERTIFICAT

Le bourgmestre de la Commune de Habscht certifie par la présente que des travaux pour

la démolition de la maison unifamiliale avec grange et ses annexes sur le terrain sis

**21, Rue d'Eischen à L-8374 HOBSCHIED
(n°cadastral 551/4257)**

ont été autorisés suivant demande introduite.
(Autorisation 2025/172)

Un recours peut être introduit devant les juridictions administratives conformément à l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Eischen, le 18 SEP. 2025
Le Bourgmestre,



Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu

Le présent certificat est obligatoirement à afficher de façon bien visible au chantier et ce dès réception de l'autorisation.